

NATURASOL Pièges jaunes collants - BIOTRAP7A - 3167770211436

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial NATURASOL Pièges jaunes collants - BIOTRAP7A - 3167770211436

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Piège à Insectes.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)
Non classé

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :
Non classé

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentra tion [%]
Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable				

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Pas de précautions spéciales requises.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Continuer à rincer, si l'irritation persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
-----------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pas d'information disponible.
------------	---------------------------------

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau. Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Produit sec
--------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.
--	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts, cours d'eau ou nappe phréatique. Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique (vêtements de protection, gants, bottes) et sans appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction dans les égouts ou dans les cours d'eau.
---	---

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Aucune donnée disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précaution spéciale requise.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire.

Protection des mains : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection des yeux : Protection oculaire non nécessaire.

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
-------------------	--

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
-------------------	---

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Forme solide
Couleur	: Variable
Odeur	: Neutre
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: N'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composant classé comme mutagène.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composant classé comme cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composant classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
Emballages contaminés	: Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Après un nettoyage adéquat, ils peuvent ensuite être valorisés selon la réglementation en vigueur.

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 14 Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	N'est pas classé comme dangereux pour le transport		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe Emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON polluant marin	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	NON APPLICABLE		

Référence : FDS_762_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 03/12/2014

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.